



COMMUNIQUÉ FÉDÉRAL DU 18 JUIN 2021

RAPPELS SUR L'ALLEGEMENT DES CONTRAINTES SANITAIRES

Depuis le 19 mai 2021, les compétitions boulistes comme les autres compétitions sportives sont de nouveau autorisées dans les installations couvertes comme à l'extérieur.

De nouvelles règles sont entrées en vigueur le 9 juin 2021.

Outre le couvre-feu à 23h00, elles concernent les jauges d'accueil des spectateurs et le passe sanitaire dès que l'événement accueille plus de 1 000 spectateurs (voir détail dans le communiqué du 9 juin 2021).

Ce protocole sanitaire et le passe sanitaire sont essentiels, ils garantissent la sécurité sanitaire des événements sportifs.

A ce titre, le développement des applications « TousAntiCovid » et « TousAntiCovid Vérif » permet pour le public comme pour l'organisateur, une gestion numérique du passe sanitaire.

Au vu des événements sportifs qui ont eu lieu depuis la réouverture des équipements sportifs, le Ministère exige un strict respect des règles d'accueil du public dans les enceintes sportives et sur la voie publique.

Les organisateurs sont tenus de prendre les dispositions nécessaires à la bonne application des règles sanitaires en vigueur et notamment le respect de la distanciation entre spectateurs.

Le mouvement sportif doit se montrer exemplaire pour favoriser la poursuite de l'allègement des contraintes sanitaires.

Je compte sur l'engagement des dirigeants boulistes et la responsabilité des joueurs et spectateurs pour y contribuer.

Sportivement,

Le Président de la F.F.S.B.
Bernard DAUBARD